

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le lundi 13 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 Mars 2017

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : BADEBEC Séverine, CALLES Claude, HAHUSSEAU Christiane, MOTTIN Gérard, SAUTOU Nicole, VIGOR Jean-Marie, MAURY Gérard, THIEBEAU Olivier, ESCAPOULADE Alain

Absents excusés : CROUZET Jean-Jacques : pouvoir à ESCAPOULADE Alain

ECTORS Cécile : pouvoir à BADEBEC Séverine

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du CM du 05 Décembre 2016
- Délibération :
 - Vote des comptes budgétaires 2016 (Commune, Eau, Assainissement)
 - Vote du prix de l'eau
 - Vote des taxes locales
 - Délibération service de remplacement Centre de Gestion 46
 - Eclairage Public – Mise à disposition des biens à la Fédération départementale d'Energie du Lot
- Orientations Budgétaires
- Questions Diverses

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

- **Vote des comptes budgétaires 2016** (Commune, Eau, Assainissement)

Les comptes de gestion sont ceux établis par la Trésorière, les comptes administratifs sont ceux établis par la Commune. Ces derniers sont votés, après présentation, sous la présidence de Madame Nicole Sautou, hors la présence du Maire. Ils s'établissent comme suit :

COMMUNE : le résultat de clôture s'établit à 19549.79 €, la marge de fonctionnement s'élève à 24206.43 €. Les restes à réaliser en matière d'investissement s'élèvent à 50331 € correspondant aux travaux engagés sur la salle polyvalente.

EAU : le résultat de clôture s'établit à 14381.87 €, la marge de fonctionnement s'élève à 3152.60 €. Les restes à réaliser en matière d'investissement s'élèvent à 15213.26 € correspondant aux travaux engagés sur le renforcement du réseau.

ASSAINISSEMENT : le résultat de clôture s'établit à 16649.39 €.

Les comptes administratifs et de gestion sont adoptés à l'unanimité.

- **Délibération service de remplacement Centre de Gestion 46**

Gérard MOTTIN présente au Conseil la convention que la commune doit passer avec le Centre de Gestion du Lot pour pouvoir bénéficier d'un remplacement de la secrétaire en cas de besoin.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Eclairage Public – Mise à disposition des biens à la Fédération départementale d'Energie du Lot**

Actuellement, l'entretien du réseau d'Eclairage Public est assuré par INEO au coup par coup. La Fédération départementale d'Energie du Lot a établi un inventaire du patrimoine communal d'éclairage public afin de nous proposer un tarif plus attractif pour l'entretien du réseau EP. Afin de finaliser cette coopération, la Commune doit prendre une délibération de mise à disposition des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à disposition.

- **Orientations Budgétaires**

COMMUNE : le reste à réaliser de 50331.00 € et le report de 19549 € de 2016 ainsi que les subventions acquises permettent de terminer la salle et autorisent de nouveaux investissements à hauteur de 30000 €.

EAU : après règlement de 12605.76 € des travaux de renforcement du bourg, intégration du reste à réaliser de 11217.91 € et du report de 14381.87 €, environ 17000 € pourront être affectés à de nouveaux projets.

ASSAINISSEMENT : reste en caisse 15370.25 €

- **Prix de l'eau**

Actuellement, le prix de revente de l'eau permet de couvrir, avec une marge suffisante, les frais de fonctionnement et d'assurer les éventuelles réparations du réseau.

Il est donc proposé au Conseil de ne pas modifier les tarifs de l'eau pour 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, il n'est donc pas pris de nouvelle délibération.

- **Taxes locales**

La fiscalité professionnelle, est désormais gérée par la Communauté de Communes qui, par ailleurs, prend en charge le SDIS (service de défense incendie et de secours).

Il revient à la Commune de fixer les taux des taxes foncières et d'habitation. Après échange, le Conseil retient le principe du maintien des taux actuels, à confirmer lors du vote du budget 2017.

- **Point sur les dossiers en cours**

Avancement des travaux de la salle des fêtes : l'isolation, le carrelage, l'électricité et la peinture sont terminés. Pour que la salle soit opérationnelle, le menuisier et le chauffagiste doivent intervenir avant le passage de la commission de sécurité.

- **Questions Diverses**

Demande de subvention du club de Handball de Gourdon : le Conseil ne souhaite pas donner suite.

Evolution du PLU : la DDT nous informe que pour donner suite à la délibération de principe prise en décembre, la Commune doit s'engager dans une révision complète du PLU avec l'accord de la CCQB qui, en principe, devrait prendre la compétence au 27 mars 2017.

Effacement des réseaux : La Fédération départementale d'Energie du Lot nous a porté un devis pour l'effacement des réseaux EDF et TELECOM au Mas de Maury. Ce devis s'élève à 73000 €. Nous allons étudier les possibilités de subventions pour la réalisation d'un tel chantier.

Dangerosité départementale 704 : des représentants du département et du SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du lot) ont été reçus par Gérard afin de balayer les pistes possibles, susceptibles de réduire la vitesse au niveau du carrefour. Une proposition d'aménagement doit nous parvenir dans les semaines à venir.

Aménagement du bourg : Les travaux de déblaiement de la terre sous « la terrasse » ont été effectués gratuitement par la CCQB. Le but étant de dégager le mur de soutènement existant en vue de sa restauration ou de sa réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 mn